

EDITO

Bonjour à vous tous, habitants de Saint-Hilaire . Depuis le 5 Avril 2014, la nouvelle municipalité sortie des urnes s'est mise au travail sans relâche. La préparation du budget voté le 25 Avril, nous a occupés un mois durant.

2014 sera donc une année de transition, sans augmentation d'impôts comme promis lors de notre campagne électorale et un budget d'investissement raisonnable. Notre dépense de fonctionnement est maintenue au niveau de 2013. Nous réfléchissons pour 2015 à une priorisation des différents objectifs que nous nous étions fixés que ce soit pour la voirie, l'accessibilité ou la sécurité. Le fleurissement de notre village est en cours avec l'arrivée des beaux jours. Notre site internet est en cours de refonte et ce point info distribué dans toutes les boîtes aux lettres est un préalable à notre journal qui verra le jour au mois de Septembre. Vous retrouverez dans cette publication les délibérations les plus importantes prises en Conseil, des info-pratiques pour la vie de tous les jours et un mémo sur les manifestations prévues sur la commune cet été.

Chaque membre de la majorité représentée au Conseil est conscient de la responsabilité qui lui incombe et de la tâche qui lui est confiée. Les cinq adjoints et moi-même sommes à l'écoute de vous tous et la Mairie est votre Maison. Vous y serez toujours bien accueillis, le dialogue est notre credo.

Habitants de Saint-hilaire, aînés, parents, enfants, vous êtes la richesse de notre village et c'est tous ensemble que nous avancerons solidaires et complémentaires. Les vacances approchent, le soleil revient après un hiver et un printemps pluvieux (mais l'eau est bien ce qui est l'essence même de notre Marais). Je vous remercie au nom de toute mon équipe de nous avoir fait confiance et vous dis à très bientôt pour de nouvelles infos.

Cordialement,

Dany BREMAUD

LES ELUS DE LA COMMUNE

Maire	Dany BREMAUD
1 ^{er} Adjoint	Marlyse JEAN (finances, Ecoles)
2 ^{ème} Adjoint	Alain DUBREUCQ (Bâtiments, voirie, atelier)
3 ^{ème} Adjoint	Catherine SPRIET (Affaires sociales, Maison de retraite)
4 ^{ème} Adjoint	Frédéric NAUDIN (développement durable, accessibilité, Marais)
5 ^{ème} Adjoint	Daniel BROUXEL (Achats, contrats, conventions)
Conseillers	Patrick LEBLOND
	Jean-Claude DESBAS
	Valérie MARGUERITE
	Elisabeth PETORIN
	Yann DELEURME
	Dany IZAMBART
	Corinne LECONTE
	Sylvain GELLE
	Jacky Olivier MARIE
	Bernard PEIGNE
	Marie-Claude MAILLET
	Maria GUIGNARD
	Patrick GERMAIN

RESUME DES CONSEILS MUNICIPAUX

Délégations au Maire : Les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences dans le souci de faciliter l'administration des affaires communales. Le conseil municipal décide de confier à Mme le Maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les Juridictions concernant les contentieux d'urbanisme et les contentieux liés au personnel communal.
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€ par sinistre.

Election des représentants du Conseil Municipal au CCAS :

La délibération du Conseil Municipal en date du 11 Avril 2014 fixe à 4 le nombre d'administrateurs élus du CCAS, et à 4 le nombre de membres nommés par le Maire. Sont donc élus pour siéger : Mme Catherine SPRIET, Mme Corinne LECONTE, Mme Dany IZAMBART et Monsieur Daniel BROUXEL. Par arrêté municipal ont été désignés Mme BRAUD Annie, Mme JOUINOT Annie, Mme JEUNIAUX Monique, Mme NAUDIN Yolaine.

Indemnités de fonction du Maire et des élus :

Il a été décidé de fixer l'indemnité du Maire à la somme de 1307.61€ soit 80% du montant maximal (selon le barème en vigueur au 1^{er} Avril 2014) lors du conseil municipal du 11 Avril 2014.

Le montant de cette indemnité devant, à la demande de l'intéressée, être revue en cas d'élection de celle-ci à une vice-présidence à la CAN. Le 14 Avril 2014 Dany BREMAUD a été élue vice-présidente de la CAN chargée du développement durable et de la santé.

Madame le Maire, fidèle à son engagement, a donc demandé lors du Conseil du 23 mai, de ramener son indemnité à 653.04€ soit 39.95% du montant légal fixé à 1634.63€.

Le Conseil municipal a accepté à l'unanimité.

L'indemnité des Adjoints a été fixée à 80% du montant maximal de 627.24€ selon le barème en vigueur au 1^{er} Avril 2014 soit 501.79€.

Tous les conseillers municipaux ont renoncé à percevoir leur indemnité. Seules les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de leurs missions seront remboursées sur présentation d'un état de frais.

Urbanisme :

La révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) a été approuvée le 13 Février 2014. Le nouveau règlement est consultable en Mairie ; suite à cette révision, deux dispositions prendront effet à compter de ce jour :

1 - Le Droit de Prémption Urbain (DPU) est une procédure permettant à une personne publique d'acquérir en priorité, dans certaines zones préalablement définies par elle, un bien immobilier mis en vente par une personne privée ou morale, dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain. Ce droit de préemption est désormais applicable sur les zones U et AU du PLU.

2 – A compter du 1^{er} Juin 2014, une déclaration préalable devra être déposée en Mairie pour toute nouvelle édification de clôture ainsi que pour tout ravalement de façade ceci, en conformité avec le règlement du PLU.

Voirie :

Une commission d'élus travaille activement à établir un diagnostic et élaborer un plan d'investissement pluriannuel pour l'entretien et la remise en état de notre voirie.

Accessibilité :

Afin de répondre à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la commune a engagé une étude pour la réalisation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces verts (P.A.V.E). Une concertation va être lancée sur le territoire ; ainsi un comité de pilotage va être mis en place par la Mairie ; il sera constitué d'un échantillon représentatif de la commune (Représentants d'Associations, Commerçants, Parents d'élèves etc...)

Eclairage public : Depuis 2013, la commune a engagé une réflexion sur les économies d'énergie sur son réseau d'éclairage public. Grâce à des programmes de financement de la Région, de l'ADEME et du SIED, les travaux vont pouvoir être engagés cette année.

L'ensemble de l'éclairage public de la commune est concerné. Dans un premier temps, une remise à niveau sécuritaire va être réalisée. Toutes les lampes à vapeur de mercure seront remplacées par des ampoules SHP 100 watts. Le gain de consommation escompté est estimé à 20%. La réduction de consommation d'électricité permettra d'atteindre une classe énergétique de C actuellement à A+ sur l'ensemble du parc éclairage public de la commune. Coût global de cette opération engagée lors du précédent mandat : 130.250€ H.T (dépense d'investissement) subventions déduites restent à la charge de la commune : 74.820€ H.T.

Budget et Impôts :

Le budget 2014, voté fin Avril, est un budget de transition. L'équipe municipale a décidé de ne pas augmenter le taux de la taxe habitation et des taxes foncières pour 2014. Elle entend, cependant, poursuivre son programme d'équipement. C'est pourquoi elle a voté un budget en fonctionnement d'un montant de 1 482 976.12€ et un budget en investissement d'un montant de 1 028 256 51€.

Arrêté Municipal :

Au regard du code général des collectivités territoriales, du code pénal, du code de la santé publique, du code de la route.

Considérant la recrudescence des constats concernant la consommation d'alcool sur la voie publique, notamment par des personnes mineures, considérant les doléances des riverains et des usagers de la voie publique,

Un arrêté a été déposé en Préfecture des Deux-Sèvres en date du 6 Mai 2014 portant interdiction de consommer et de vendre des boissons alcoolisées sur l'espace public.

Tout contrevenant sera poursuivi, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le Pôle Santé : Nous déplorons le décès du Docteur LOUEHL survenu le 24 mars dernier.

Le Docteur MINOT, sa collaboratrice, s'est installée dans les locaux du Dr D.BARREAU Cour de l'ancienne métairie Tél : 05.49.35.42.60.

La construction du pôle santé sur la commune, Route de Mauzé, devrait démarrer dans les prochains mois.

La caserne des pompiers :

Les communes d'Arçais, le Vanneau Irleau, Saint-Georges-de-Rex et Saint-Hilaire-la-Palud travaillent ensemble sur la construction d'une nouvelle caserne. L'implantation est prévue sur la commune d'Arçais. Après recherche des financements, les entreprises ont été consultées et retenues. La phase travaux va maintenant débuter.

Ecole :

L'inspection d'Académie a informé la commune de la fermeture conditionnelle d'une classe pour la rentrée de Septembre 2014. L'ensemble du Conseil Municipal s'accorde à regretter le mode de calcul et la non-prise en compte des difficultés scolaires rencontrées par certains élèves ; ces difficultés seront multipliées dans des classes à l'effectif surchargé (28 à 30 élèves par classe) et s'associe aux parents d'élèves afin de demander le maintien des 4 classes élémentaires de la commune.

*Pour les nouveaux arrivants et les parents dont les enfants sont en âge de scolarisation, les inscriptions pour la rentrée de Septembre 2014, restent ouvertes en Mairie **jusqu'au Lundi 30 Juin**. Il conviendra de se munir des documents suivants :

Un justificatif de domicile

Le livret de famille

Le carnet de santé

Rythmes scolaires :

La proposition d'expérimentation proposée par le Ministre de l'Education Nationale (décret 2014-457 du 7 Mai 2014) nous autorise à revoir le déroulement des activités périscolaires pris en charge par la municipalité depuis la rentrée scolaire de Septembre 2013. Une concertation est engagée avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves et la collectivité.

La maison des lutins :

Au début de l'année 2011, la garderie a ouvert ses portes dans les nouveaux locaux construits par la municipalité et situés au 5, rue de la Gare, à côté de l'école maternelle. Depuis, elle y accueille les enfants de Saint-Hilaire pour les temps périscolaires. Ces moments de détente et de jeux sont toujours appréciés, avant ou après les heures de classe. Toutes sortes d'activités ludiques sont proposées au choix des grands et des petits par l'équipe d'animation.

Rebaptisée par le vote des enfants « LA MAISON DES LUTINS », cette structure fait désormais partie intégrante du quotidien des élèves et de leurs parents ; elle est le prolongement naturel et nécessaire de la vie scolaire dans notre commune.

Cantine :

Depuis le 10 mars 2014, Alain DESMIER et son équipe accueillent les enfants dans les nouveaux locaux du restaurant scolaire. Les enfants se sont très vite adaptés au self-service tant et si bien que la convivialité du moment donne lieu à des prolongations !

L'inauguration du restaurant scolaire est prévue le **5 Juillet** prochain.

Le foyer logement « les glycines » :

Ce petit établissement de dimension familiale peut accueillir jusqu'à 19 résidents. La Directrice Madame Elisabeth POIRET et son équipe composée de 11 Agents assurent le bien être quotidien des pensionnaires.

Des activités y sont régulièrement organisées comme l'Atelier du mardi, les jeux de société du mercredi, les représentations musicales (accordéon) deux fois par mois.

Une visite au parc ornithologique est programmée pour cet été ainsi qu'une sortie à la maison communale de Vix le 11 Juin prochain.

Les familles sont invitées à profiter d'une journée conviviale avec leur proche le 22 Juin prochain.

Commémoration du 8 Mai :



Forte mobilisation pour commémorer le 69^{ème} anniversaire de l'armistice de 1945 avec la participation de nombreux enfants, de la fanfare de Mauzé, des Pompiers et bien sûr des Anciens Combattants.

Le Petit Marché :

Chaque dimanche matin les commerçants vous accueillent de 8h à 13h. Bienvenue à Cathy qui, en nous proposant les produits de son élevage d'escargots, vient étoffer ce marché qui rencontre de plus en plus de succès !

Le fleurissement de la commune :

Yolande « la jardinière » aidée des élus et de Jean-Paul GUIGNARD a terminé le premier fleurissement de printemps. A court et moyen terme ils prévoient

la mise en valeur du centre bourg, de tous nos petits ports et l'aménagement de certaines aires de repos pour les randonneurs et les touristes.

Ensemble, ils préparent le fleurissement de toutes les entrées de Bourg ainsi que les Villages pour l'automne.

Espérons en une météo clémente qui mettra en valeur leur investissement !

Proverbe du jour : « Si la vie est un jardin, les amis sont des fleurs »

Tourisme :

Suite à la réunion avec les responsables de L'EPIC en date du 13 Mai, il a été accepté une ouverture anticipée de l'accueil de l'office de tourisme les week-ends et ponts de l'Ascension et de Pentecôte les matins de 9h30 à 12h30 et du jeudi au dimanche 9h30 à 12h30 en Juin.

Il sera ouvert les mois de Juillet et Août comme d'habitude.

Le 10 Juin à 18 heures, une réunion d'informations et d'échanges est prévue en Mairie, en présence de Madame le Maire, avec tous les intervenants paludéens concernés (hébergeurs, commerçants, les représentants du parc ornithologique et de l'embarcadère)

Communication :

Vous avez en mains, le premier numéro du « Point Info » - Rendez-vous à la rentrée pour un bulletin municipal plus complet et plus élaboré.

Site Internet : un nouveau site est en cours d'élaboration.

Fête des Mères :

Mme le Maire a décerné le 24 Mai dernier, en Mairie, la médaille de bronze de la famille française à Mme Annie JOUINOT et à Mme Marcelle PELLET entourées de leurs enfants, petits-enfants, de leurs amis et des élus. La cérémonie s'est joyeusement terminée autour du verre de l'amitié.

